



COMMUNE DE ROLLE

Grand-Rue 44 – CP 1224 – 1180 Rolle
Tél. 021 822 44 44 – www.rolle.ch

MUNICIPALITÉ

Législature 2016 - 2021
Communiqué de presse
Autorisation d'aménager une terrasse

À la suite des directives sanitaires énoncées par le Conseil fédéral le 14 avril dernier, la Municipalité a décidé d'autoriser tout commerce actif dans l'alimentaire et les boissons à aménager une terrasse.

Afin de soutenir les établissements qui subissent toujours les conséquences des mesures sanitaires, la Municipalité a décidé d'étendre l'autorisation pour l'installation d'une terrasse aux commerces actifs dans la vente de denrées alimentaires et de boissons.

Cette décision a pour objectif de pallier en partie l'interdiction d'accueillir des clients à l'intérieur. Les Autorités réaffirment ainsi leur volonté de contribuer à l'économie rolloise et d'accompagner les commerces sur le chemin d'une reprise.

La Municipalité se réjouit de l'animation que cette mesure apportera à la Grand-Rue et de l'occasion ainsi offerte aux Rollois et Rolloises de s'y retrouver pour profiter des beaux jours à venir.

Rolle, le 22 avril 2021

Informations complémentaires

Mme Françoise Tecon, municipale, francoise.tecon@rolle.ch, 079 658 76 02

M. Pierre Juillet, chef de la Sécurité publique, pierre.juillet@rolle.ch, 021 557 96 96